

Revue québécoise de droit international
Quebec Journal of International Law
Revista quebequense de derecho internacional



Lettre de présentation

Boutros Boutros-Ghali

Volume 11, Number 2, 1998

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1100528ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1100528ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société québécoise de droit international

ISSN

0828-9999 (print)

2561-6994 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Boutros-Ghali, B. (1998). Lettre de présentation. *Revue québécoise de droit international / Quebec Journal of International Law / Revista quebequense de derecho internacional*, 11(2), IX–X. <https://doi.org/10.7202/1100528ar>

Tous droits réservés © Société québécoise de droit international, 1998

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

**MESSAGE DE MONSIEUR BOUTROS BOUTROS-GHALI,
SECÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE
LA FRANCOPHONIE, À L'OCCASION DU CONGRÈS MONDIAL SUR LA
DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME**

Montréal, le 7 décembre 1998

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Il est des moments de l'histoire de l'humanité empreints d'une grandeur qui nous autorise à garder vivante au cœur des hommes cette lueur d'espoir et d'optimisme sans laquelle le mot d'«avenir» n'aurait plus de sens.

La *Déclaration universelle des droits de l'Homme* de 1948 est un de ces grands moments. Et il aura fallu des siècles de souffrance, de lutte et de révolte pour en arriver là.

Mais ne nous le cachons pas, il faudra, sans doute, encore de nombreuses années pour que ces droits de l'homme s'incarnent véritablement partout dans la réalité.

Pourtant, en l'espace de 50 ans, que de chemin parcouru!

Le texte de la *Déclaration universelle* est désormais connu dans le monde entier. Il a été accepté par un nombre croissant de gouvernements. Les droits énoncés ont été repris et confirmés par de nombreuses Conventions internationales. Et la *Déclaration universelle* peut, aujourd'hui, servir de ligne de conduite à tous les États. Elle constitue un réel espoir pour tous les peuples.

Tout au long des ces cinquante années, l'action normative et institutionnelle des Nations Unies n'a cessé de s'étendre.

Les domaines de protection sont devenus de plus en plus précis : répression du génocide, abolition de l'esclavage, lutte contre la torture...

Les destinataires des droits ont été mieux définis : protection des réfugiés, des apatrides, des populations indigènes, droit des peuples, protection des femmes, protection des enfants...

La notion même de droit de l'homme s'est amplifiée. Elle s'est d'abord incarnée dans des droits concrets pour l'individu : droits économiques, sociaux et culturels; droits civils et politiques. Elle s'est ensuite projetée dans des droits finalisés : droit à l'alimentation, droit à l'environnement, droit au développement.

Nous devons, bien sûr, maintenant aller plus loin : assister les populations en situation d'urgence, protéger les minorités, construire une véritable démocratie humanitaire.

Nous devons aussi mieux réprimer la violation des droits de l'homme. Du Conseil de sécurité à la Commission des droits de l'homme, chaque organe des Nations Unies y travaille à sa manière. Et la création, à Rome, d'une Cour Criminelle Internationale représente, à cet égard, une nouvelle importante, riche de promesses.

Mais encore, il faut prévenir ces violations. Empêcher que partout dans le monde ne se produisent, à l'encontre des individus, des actes contraires, non seulement au droit international, mais aussi à l'idée que nous nous faisons de la morale universelle.

Il faut enfin inscrire ces mesures dans un projet politique global. Ce projet porte un nom : c'est l'instauration de la démocratie, de la démocratie pour tous les peuples et toutes les nations, de la démocratie non seulement à l'intérieur des États, mais aussi entre les États.

L'Organisation Internationale de la Francophonie, fidèle aux idéaux de cette belle langue française dans laquelle fut rédigée la *Déclaration originelle des Droits de l'Homme et du Citoyen*, s'attache à participer à ce mouvement général, notamment par l'assistance électorale, l'appui au processus de démocratisation, la promotion d'une culture des droits de l'Homme au sein de ses États membres.

Mais elle entend aussi, dans le même temps, concourir, aux côtés des autres grandes communautés culturelles et linguistiques, à la démocratisation des relations internationales par la défense de la diversité culturelle et linguistique.

Car donner à chacun l'opportunité de concevoir, de formuler et de s'appropriier ces idéaux à travers sa propre culture, c'est la certitude de parler le langage universel de l'Humanité.

Je voudrais vous dire, en terminant, que je souhaite que cet anniversaire soit pour nous tous l'occasion, non seulement de méditer sur le chemin parcouru, mais aussi de nous mobiliser pour que l'histoire des droits de l'homme s'identifie plus que jamais à l'histoire de l'humanité en mouvement.

Permettez-moi, donc, en mon nom personnel et au nom de l'Organisation Internationale de la Francophonie, de souhaiter le meilleur succès à vos travaux.

Boutros Boutros-Ghali